



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-35160>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **26-35160**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-955

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Bordeaux

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21330063500017

Ville : BORDEAUX

Code postal : 33045

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 33

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la rénovation de la charpente /couverture de l'Hôtel Ragueneau et de l'immeuble Guérin + diagnostic de la façade principale de l'Hôtel Ragueneau

Code CPV principal - Descripteur principal : 71221000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le détail des missions confiées au titulaire figure au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Mission de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la rénovation de la charpente/couverture de l'Hôtel Ragueneau et de l'immeuble Guérin + diagnostic de la façade principale de l'Hôtel Ragueneau

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 5 Date d'attribution : 16/03/26 Marché n° : 2026-S0028b0 Guillaume Clement, 7 Rue Contrescarpe, 33000 Bordeaux Montant Ht : 81 261,24 Euros Renseignements

complémentaires : La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme

acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/04/2026